



SPASEEN-FO

Syndicat des **Personnels**
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Éducation Nationale

Montreuil
Le 19 février 2014



Adjoint Gestionnaire ?

Oui et alors ?

Quel gestionnaire n'a pas entendu dire, dans les salons du rectorat ou sur son lieu de travail, qu'il devait se réjouir d'être désormais reconnu en qualité d'« *adjoint gestionnaire* », membre à part entière de « *l'équipe de direction* » ?

C'est au nom de cette illusoire appartenance à « *l'équipe de direction* » que les services académiques et certains chefs d'établissement réclament toujours plus de travail aux collègues gestionnaires – **de catégorie A comme de catégorie B** – au mépris de leurs obligations statutaires en matière de volume horaire et au détriment de leurs conditions de travail.

Ce constat vaut autant pour les collègues gestionnaires matériels et non gestionnaires au sein des agences comptables.

Pourtant, il est bon de rappeler que l'adjoint gestionnaire, « *membre de l'équipe de direction* » n'est pas reconnu statutairement comme un personnel de direction. **De fait, la « reconnaissance » des gestionnaires en adjoint-gestionnaire n'a été accompagnée d'aucune revalorisation salariale.**

Or, la vie quotidienne d'un EPLE est exigeante dans des domaines très divers : droits constatés, bourses scolaires, voyages et sorties scolaires, enquêtes administratives, restauration scolaire, hygiène & sécurité, encadrement de l'équipe technique, recrutement de contrats aidés, comptabilité budgétaire, régies de recettes et d'avances, marchés publics... Liste hélas non exhaustive...

Les heures supplémentaires s'accumulent, alors que l'accès à un régime indemnitaire leur est refusé, sous prétexte de l'avantage d'un logement de fonction.

Confrontés à l'inflation des procédures de tous ordres, les gestionnaires sont suffisamment consciencieux pour assurer le bon fonctionnement de leurs établissements. **Mais cela ne doit pas être au détriment de leurs conditions d'exercice, de travail, mais aussi de leur vie personnelle.**

Seul le recrutement de personnels statutaires à hauteur des besoins permettra de faire respecter les obligations statutaires, notamment en matière de temps du travail.

Le SPASEEN-FO revendique :

- ✓ **L'arrêt des pressions menées sur les collègues gestionnaires ;**
- ✓ **L'arrêt de la déqualification des postes de catégorie A en B ;**
- ✓ **L'ouverture au concours des postes nécessaires ;**
- ✓ **Pour l'augmentation des salaires : 44 points d'indice et 5% d'augmentation du point d'indice immédiatement pour rattrapage partiel de la baisse des traitements!**

FNEC-FP
FO *Nos statuts sont nos droits...*
Défendons-les !